

Mr Gérard BOMBAIL
3 Route de Bram
11150 VILLASAVARY
☎ : 04.30.34.62.11
📱 : 06.86.81.23.28

Mr le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je viens vous indiquer, que je suis propriétaire du numéro 177 dit « le Pradel », ci-joint la photocopie du cadastre.

Ce terrain me servira de dépôt de matériel pour l'agricole et non pour de la culture, par la suite peut-être, un hangar agricole serait envisagé.

Dans l'attente d'une réponse positive.

Je vous prie d'agréer, Mr le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Fait-le : 24/10/2015

A : VILLASAVARY

Mr Gérard BOMBAIL



Commune : 11418
VILLASAVARY

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

D'après le plan n° 11418/14
vérifié et numéroté
A Carcassonne, le 02/12/14

Section : ZV
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/1983

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M. géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A VILLASAVARY , le 02/12/14

Cachet de l'établissement du document :



Document dressé par (2)

M. S.A.R.L. GUENERET - Géomètres-Experts Associés
à 17, rue Mazagran - 11000 CARCASSONNE

Date : 02/12/14

Signature :

Dossier : 14.174

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
- (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
- (3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de fauteur expropriant).



Objet:
Demande classement
en zone constructible
terrain Le Village D47 et 1739

Monsieur le Maire

Après lecture du rapport et conclusion du commissaire Enqueteur, au sujet de la 6ème modification du PLU de la commune.

J'ai relevé en page 3 et 4 de ce rapport que vous aviez diligente cette modification de la zone 1AUE dite des Agals. Concomitamment a une 7ème modification simplifiée, suite à une demande d'un propriétaire exploitant agricole?

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien procéder a une modification simplifiée du PLU, concernant mon terrain lieu dit Le Village D47 et 1739.

Etant donné que le Maire de la commune est le maitre d'ouvrage en charge des projets d'urbanisme, j'ose espérer que vous prendrez ma demande en considération et ce rapidement afin de pouvoir finalisé le projet d'agrandissement du hangard.

Dans l'attente d'une réponce favorable de votre part recevez
Monsieur mes sincères salutations.

Ournac



Molinier Gérard
Avenue du Docteur Pierre Lombès
1150 Villavray
: 04 68 24 72 24

Villavray le 24 Octobre 2016 .

à
Monsieur le Maire de la Commune de Villavray

Objet: Modification du zonage de certaines parties de ma propriété lors de la prochaine révision du P.L.U .

Monsieur le Maire,

Dans une avenir proche, j'envisage de faire donation d'une partie de mon patrimoine à mes enfants. Dans le but de faciliter leurs projets futurs de construction je souhaiterais la modification du zonage de certaines parties de ma propriété lors de la prochaine révision du P.L.U sur la commune de Villavray. Je saurais:

- Les parcelles D 1591, D 1875 et une partie de la parcelle D 1876 actuellement classées 1 A11b pourraient elles être classées UB ?
- La parcelle ZV 134 doit rester UB.

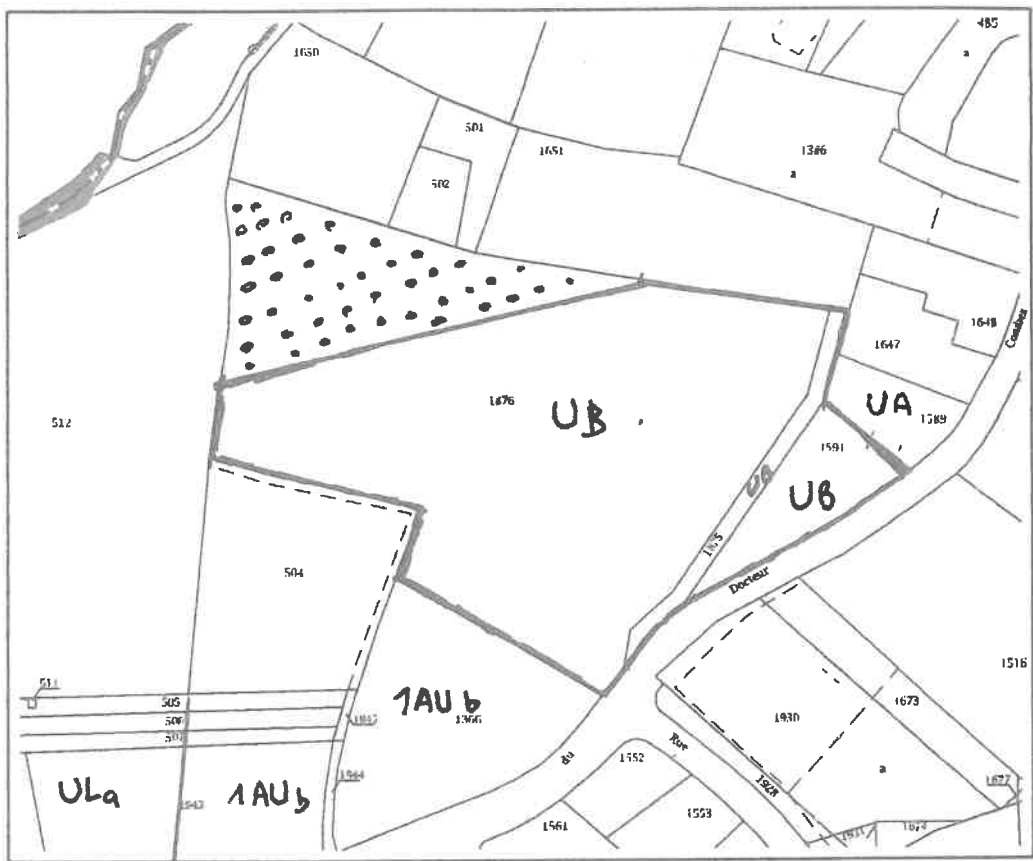
Espérant une suite favorable à la présente demande.

Vous prie, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

G. MOLINIER.



P. j : Plan cadastral des différentes parcelles avec indication de la modification souhaitée .



actuellement 1AUb, souhaite UB

parcelles G neral Molinier.

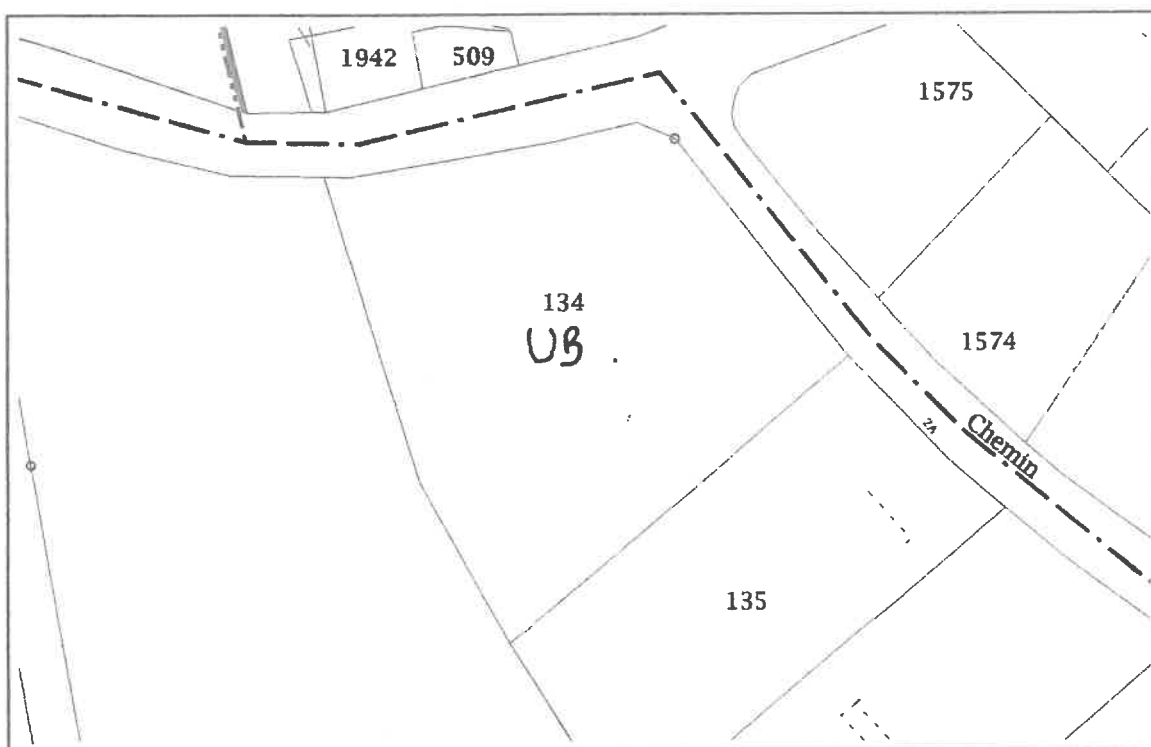
D n  1941 } ULa.
une partie D n  1943

une partie D n  1943 } 1AUb. D n  1589 UA
D n  1944
D n  1366

une partie D n  1876 } actuellement 1AUb souhaite UB. objet de la modification souhaite
D n  1875
D n  1591



cadastre.gouv.fr



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Impression non normalisée du plan cadastral

parcelle girard MOLINIER
ZV n° 134 UB .



Mac norius Giedrius
2A rue du Barry
11150 Villasavary

12 12 2016
Monsieur le Maire
de Villasavary

Monsieur le Maire,

Lorsque prochain ré vision de plane PLE de village Villasavary, je serais reconnaissant, des étudier possibilité implanter nouvelle construction sur parcelles 521 et 522 mes appartiennent.

Ve uillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

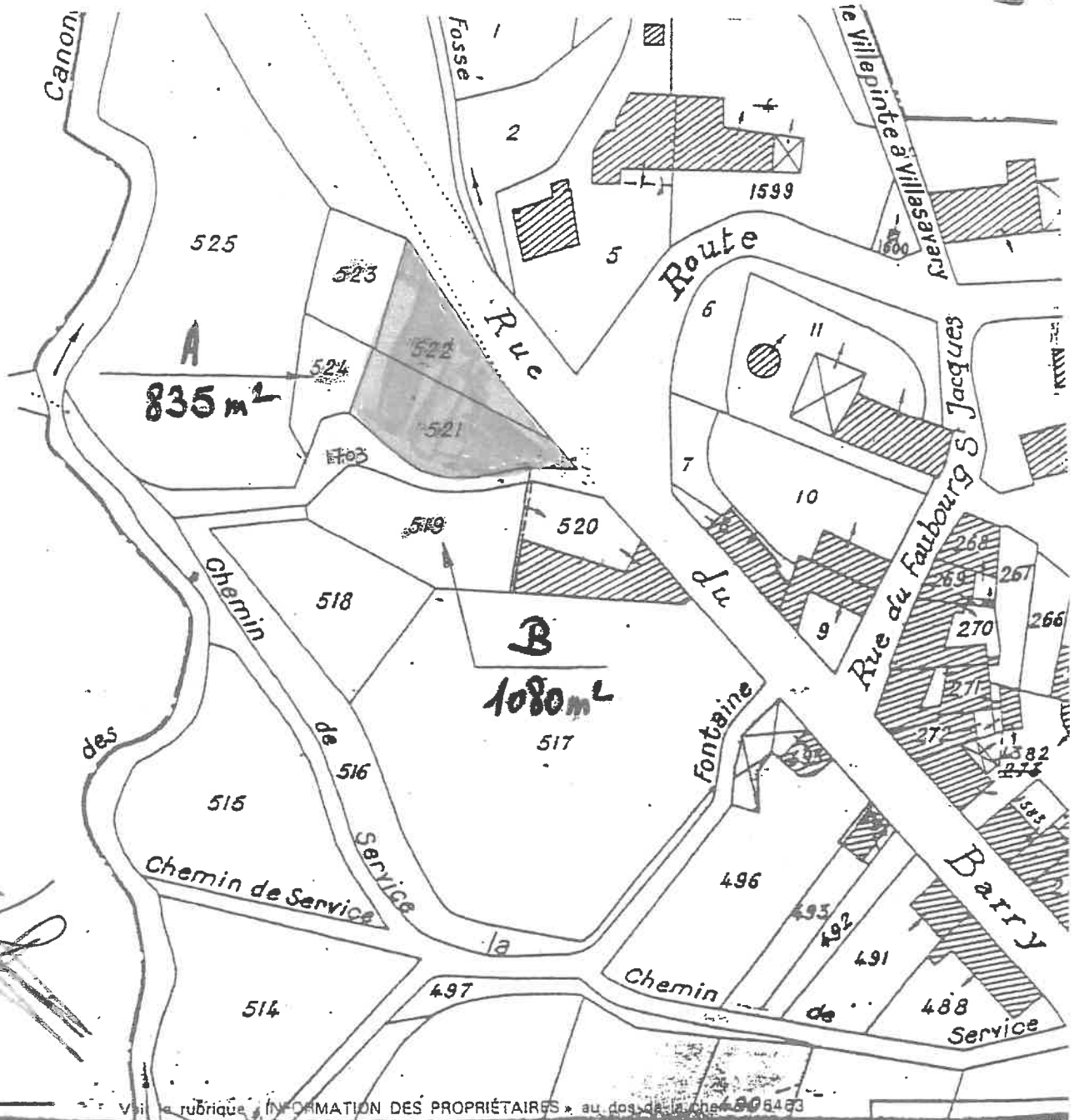
M. Giedrius



Demande de CERTIFICAT D'URBANISME

COMMUNE DE **VILLASAVARY**
 PROPRIETE: **Lucienne RAMINSKY**
 Echelle : **1 / 1250**

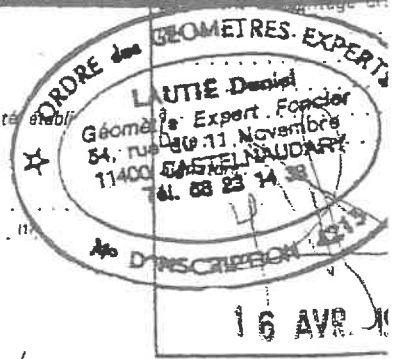
Section : **D**
 Parcelles: **519 521,**
 Surface: **524 et 1315,**



CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés⁽¹⁾, a été établi
 - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau⁽¹⁾,
 - en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur les terrains⁽¹⁾,
 - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le



Villasaury
Lucienne RAMINSKY

Mme RAMINSKY Lucienne

16 AVR 1955

(1) Les mentions mutuelles. La formule B est applicable tout dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir

Noviel Robert
11 rue de la grave
150 Villasavary

3/02/2017
Monsieur le maire
de Villasavary

Monsieur le maire,

Lors de la prochaine révision du plan PLU du village de Villasavary, je serais reconnaissante de votre étude sur la possibilité de pouvoir réaliser mon terrain afin d'y implanter de nouvelles maisons sur les parcelles figurant sur la photo suivante (voir verso)

En espérant une suite favorable à la présente demande, veuillez agréer Monsieur le Maire, mes sincères salutations.



annulé voir couver page 10

Chouier Claude
5 rue du Fr. St Jacques
11150 Villavieille

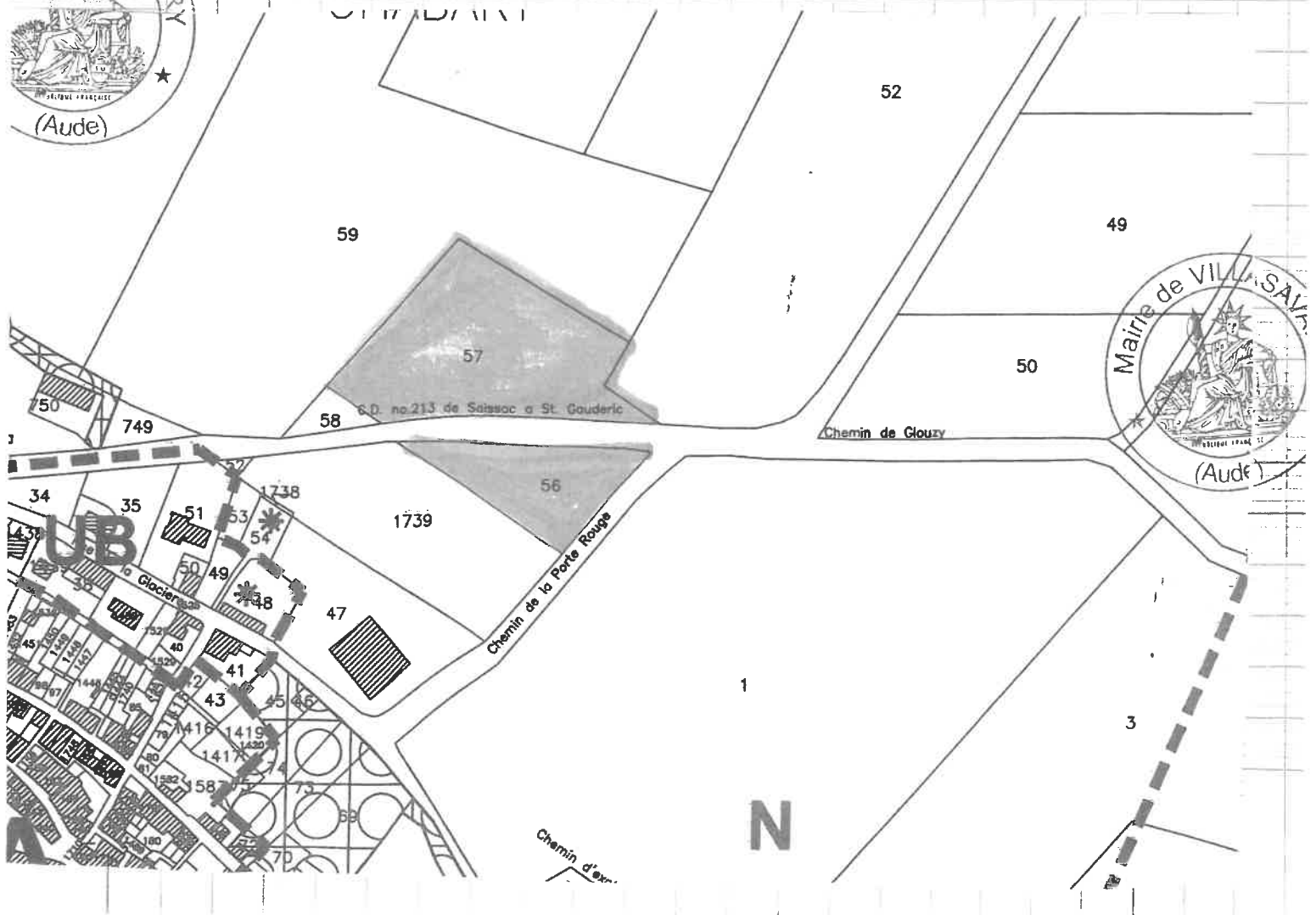
6 Février 2014

Monsieur le Maire

Voulez vous avoir l'obligeance de preu
ma demande en considération =

J'aimerais que les parcelles 5 et 6
(près du moulin) soient incluses dans le PLU
Je vous en remercie par avance

Salutations Distinguées



le 6 Aout 2017.

François LAVAL
Le Jardin de la Prade
11150 Villavieille
04.68.24.74.60.

Monsieur le maire,
mesdames, messieurs les conseillers

Dans le cadre du plan
d'urbanisation, je vous demande
que les bâtiments, classés
actuellement en bâtiments d'
exploitation, puissent être
transformés en gîtes, habitations
ou autres et donc classés
comme tels.

Vous en remerciant, je
vous prie de croire, Monsieur
le maire, mesdames, messieurs
les conseillers à mes respects
les plus sincères.

Laval



Fraudeise LAVAL
le Jandini de la grade
M 150 Villavray

Road

Road

BBA 01

Habitation

- Battement agricole
- Limite de l'exploitation



Villavray

LAPIDE



Monsieur Pierre CAZAL

6 Rue de la Grave

11150 VILLASAVARY

Mairie de Villasavary

42 rue du Barry

Monsieur le Maire

Par l'agrandissement de la zone industrielle de Castelnaudary, avec l'arrivée prochaine d'une importante plate forme pour la grande distribution ,quelques deux cent salariés vont devoir dans le secteur proche de leur travail trouver une maison, un appartement en location ou tout simplement un terrain et faire construire.

Villasavary ,avec ses mille deux cent habitants, avec tous les commerces, un « DAB » à la Poste, un regroupement scolaire pédagogique de six classes, une Maison de Services au Public, ainsi qu'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, fait que ce village où il fait bon vivre, distant de dix kilomètres de ce futur lieu de travail ,est capable d'accueillir une partie de cette nouvelle population.

Propriétaire de la parcelle numéro 76 et 31 au Lieu dit « La Grave » et ce sur la commune de Villasavary (Aude,) je souhaiterais que dans le cadre de la révision générale du PLU, ces parcelles soient incluses dans le périmètre de la zone constructible du nouveau zonage en cours.

Pour l'alimentation générale de cette partie, l'ensemble des réseaux se trouve à trente mètres environ des dites parcelles « eau potable/eaux usées », avec la possibilité de poser une borne à incendie sur la grande conduite syndicale passant à proximité de celles-ci. Pour le réseau ERDF, le poteau lui aussi se trouve à une trentaine de mètres avec une énergie suffisante pour pouvoir alimenter des constructions éventuelles, en sachant que les divers branchements seraient en grande partie à la charge des constructeurs potentiels.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, toutes mes salutations distinguées.

Fait à Villasavary le 06 avril 17



En pièce jointe feuille cadastrée ZR





Muriel ROBERT
11 rue de la Grave
11 150 VILLASAVARY

Mairie de Villasavary
A l'attention de Jacques DANJOU
42 rue Barry
11 150 VILLASAVARY

Monsieur le Maire,

Porteuse d'un projet immobilier, je souhaiterais construire sur le terrain cadastré section ZR01, parcelle 77, et ayant une superficie de 6 000 m² (voir Annexes 1 et 2). Il s'agit d'un terrain agricole, d'où ma présente demande pour transformer ce statut en terrain constructible.

Je suis convaincue que les retombées de mon projet justifient amplement ce changement. En effet, comme en attestent les photos en Annexes 3 et 4 les arrivées d'eau et d'électricité à proximité du terrain (moins de 20 mètres) rendent la viabilisation de ce dernier plus aisée. La bouche d'égout, située à même distance permet également d'envisager le raccordement au réseau public. Toutefois en cas d'impossibilité technique, mon souhait de créer 4 parcelles de 1500 m² permettra d'envisager facilement l'installation de fosses septiques respectant les nouvelles normes environnementales.

Je souhaite implanter sur ces parcelles des maisons de type BBC avec 3 chambres, idéales pour des jeunes couples avec un ou deux enfants souhaitant un loyer modéré, des charges réduites et un environnement protégé (Annexes 5 et 6). Ce projet, sous réserve du financement par la banque, permettra d'accueillir de nouvelles familles dans le village ou d'empêcher les jeunes mariés de Villasavary d'en partir.

Un tel projet ne peut que contribuer positivement à la santé économique de notre commune. En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Muriel ROBERT



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Depuis le 22 SEP 2016
D.T. n°
P.C. n° 04414104

Service du Cadastre

Departement : 11

Commune : VILLASAVARY (416)

Section : ZF01

Echelle d'origine : 1/25000

Echelle d'édition : 1/25000

Date de l'édition : 21-09-2016

Numero d'ordre du registre de consultation :

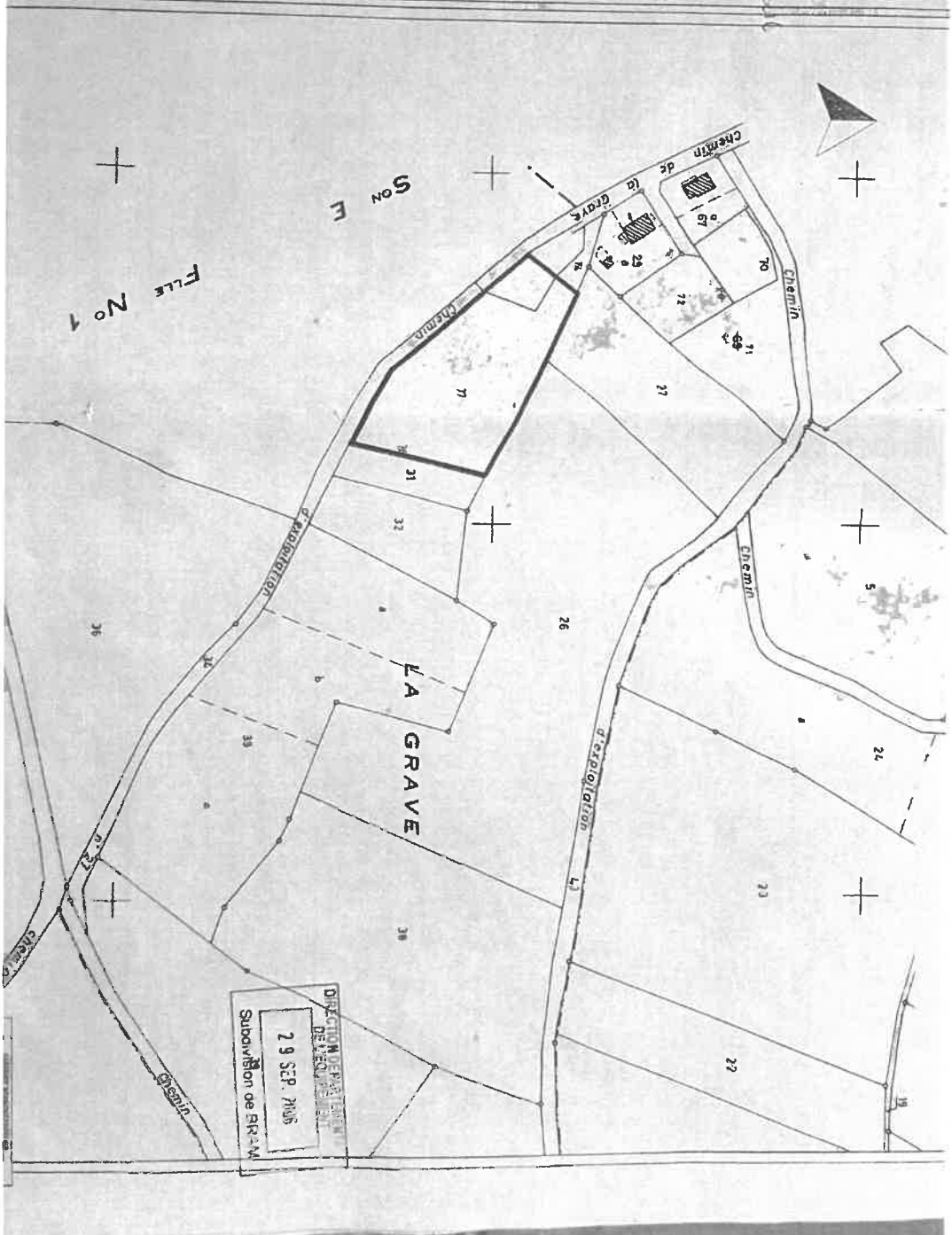
Coordonnées du service d'émission :

CAITTE : 01111111111111111111

Chef Administrateur
Mme Catherine JOURD'HEAN
14807 CASPEC-COCHONNE CROIX 9
Téléphone : 04 67 72 43 33
Fax : 04 67 72 43 36
E-mail : c.jourd'hean@cadastre.gouv.fr
Site Internet : www.cadastre.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informé le 29/09/2016

A
L1



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES
29 SEP. 2016
Subdivision de BR-M

Annexe 1



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : VILLASAVARY (418)

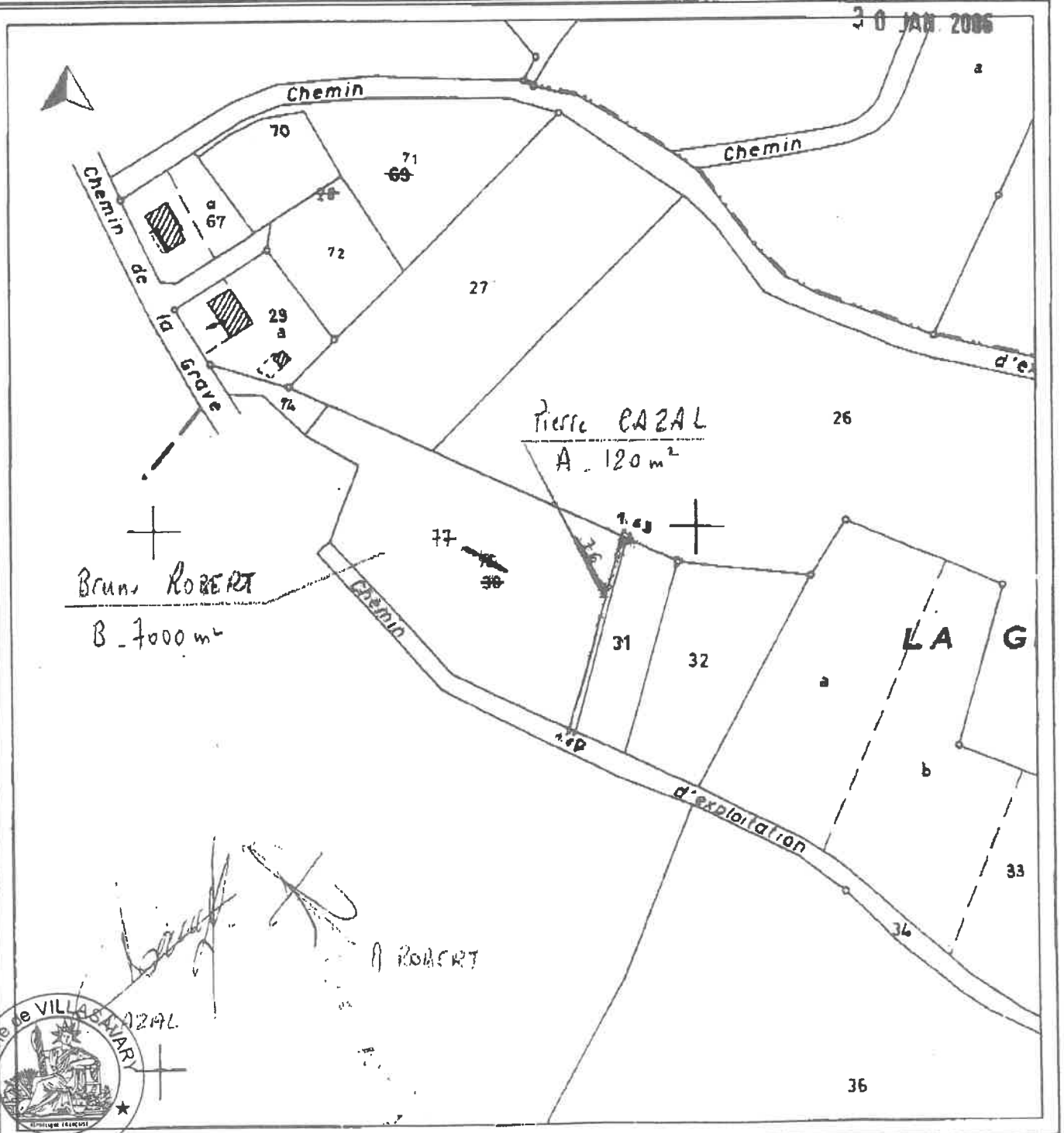
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 558 D
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : 05/9851
Cacher du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - d'après les indications qui se trouvent au bureau
B - En conformité d'un piquetage : 30/1/06 effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé par M. Geometre Expert DARI
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A Villsavary Le 30 et 01

Section : ZR01
Qualité du plan : 5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 03-10-2005
Support magnétique :

Document d'arpentage dressé par le N° d'ordre 21 607
30.01.06
par : Geometre Expert DARI
Signé par : Daniel LAUTIE
2, rue JE de Maille
1460 CASPEYNAUDARY
Té. 04 68 23 14 30 - Fax 04 68 23 44 95
E-mail : geometre-expert.dari@wanadoo.fr

(1) Réviser les mentions indiquées. La formule A n'est applicable que dans le cas où les bornes (piquetage) sont en place ou ont été effectuées sur le terrain. La formule B est applicable lorsque les bornes ont été effectuées sur le terrain.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur géomètre, arpenteur géomètre, arpenteur géomètre, arpenteur géomètre).
(3) Préciser les noms et qualités du déclarant et en différents cas (propriétaire, mandataire, agent immobilier, etc.), ou éventuelle appropriation.





Jacques RUFFIE

MAITRE EN DROIT

16, RUE DE LA GOUTINE - 11300 LIMOUX

NOTAIRE ASSOCIE

Société Civile Professionnelle d'un Office Notarial

Successeur de :

M^e. Henry RUFFIE

et M^e. Géraud RUFFIE

Etude Fermée le Samedi

Téléphone 04 68 31 40 16

(Lignes Groupées)

Télécopie 04 68 31 75 33

E-mail : scp.ruffie@notaires.fr

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Jacques RUFFIE Notaire à LIMOUX Aude

CERTIFIE ET ATTESTE

Que, suivant acte reçu par moi le 4 avril 2006

Monsieur Pierre CAZAL, fonctionnaire, époux de Madame Marie Jeanne Victorine REY, demeurant à VILLASAVARY (11150), 2 Rue de la Grave,

A VENDU A

Monsieur Bruno Vincent ROBERT, professeur d'éducation physique et sportive, et Madame Muriel Danielle ROBLES, professeur des écoles son épouse, demeurant ensemble à VILLASAVARY (11150), La Nogarede, Route de Limoux,

LE BIEN SUIVANT

- Sur la Commune de VILLASAVARY (Aude),

Une parcelle de terrain à bâtir avec un moulin à vent en mauvais état, et un terrain non constructible avec une partie arborée le tout figurant au cadastre de la manière suivante

E 632 La Grave 4a.90

(provenant de la division de la parcelle cadastrée section D n° 1230)

ZR 77 La Grave 70a.00

(provenant de la division de la parcelle cadastrée section ZR n° 75)

PRIX

Moyennant le prix principal de 118.500,00 EUROS.

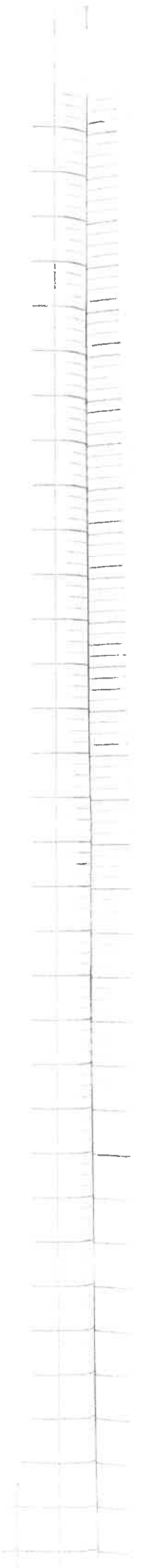
EN FOI DE QUOI

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit,

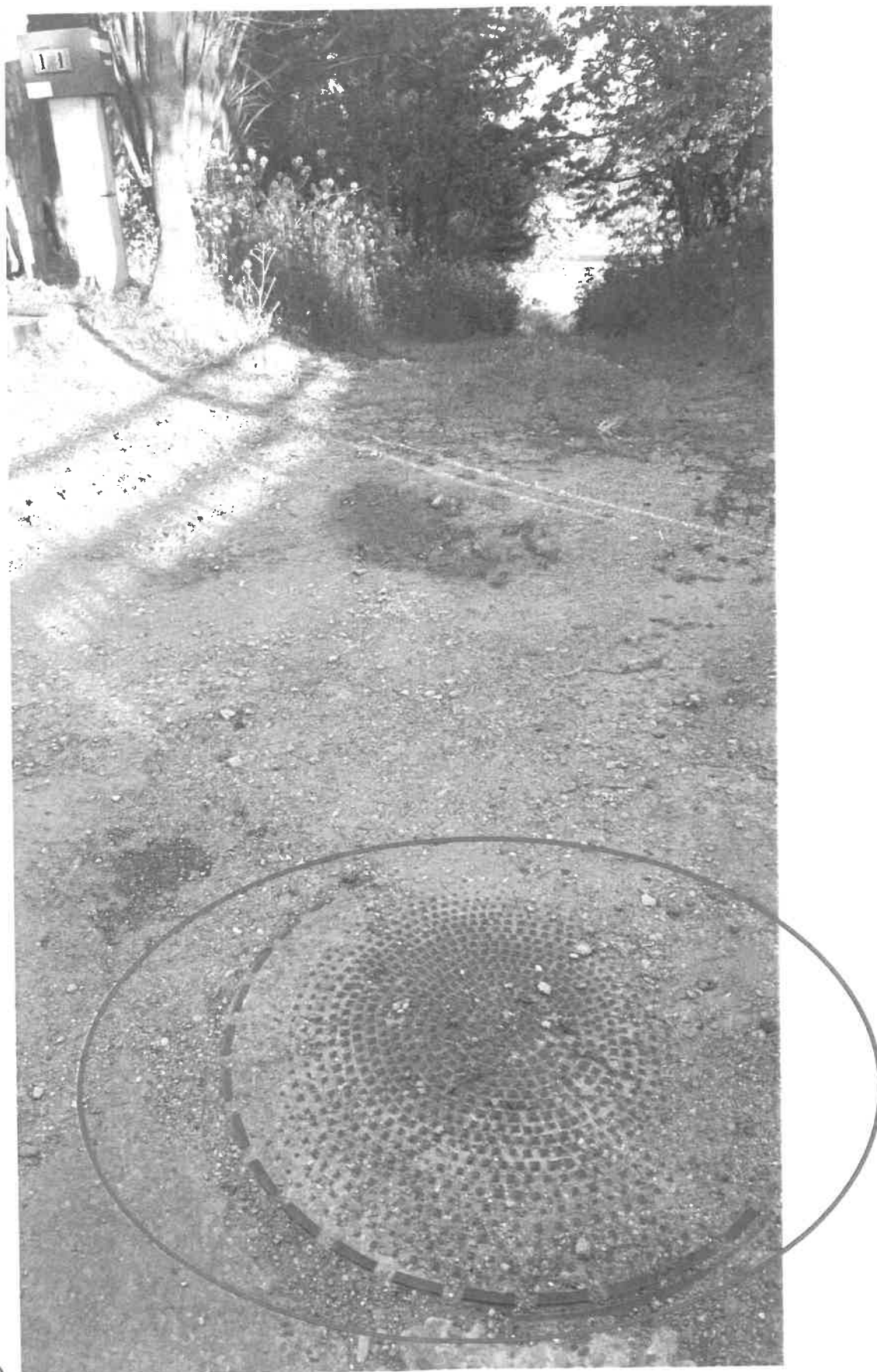
Le 4 avril 2006.



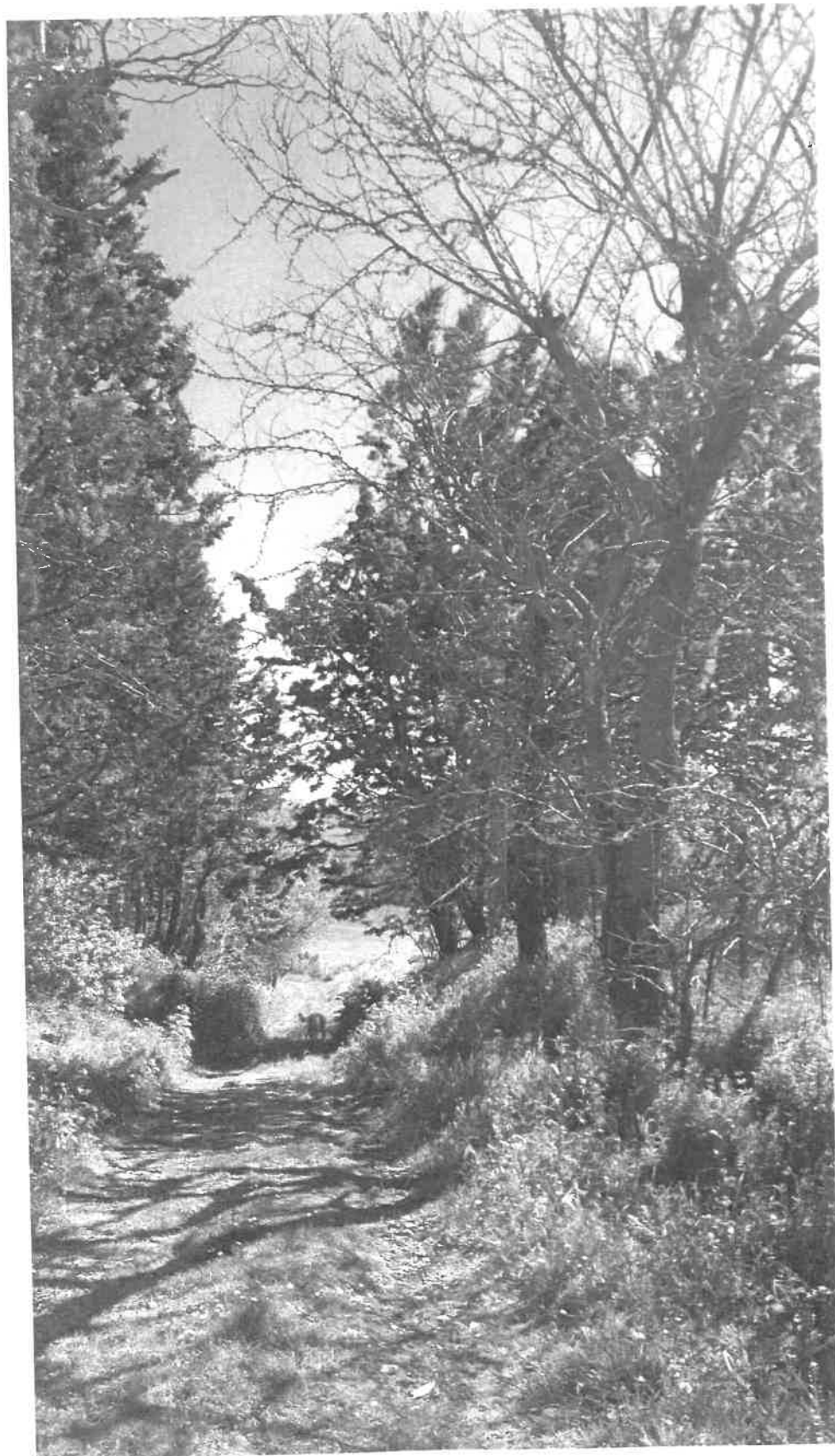
Annexe 3



Annexe 4



Annexe 5



Annexe 6



Mme TISSEYRE MILLET
Jeanine

2, Place St Pierre
11150 VILLASAVARY

le 12 av 2017

Monsieur le Maire
11150 VILLASAVARY

Monsieur le Maire,

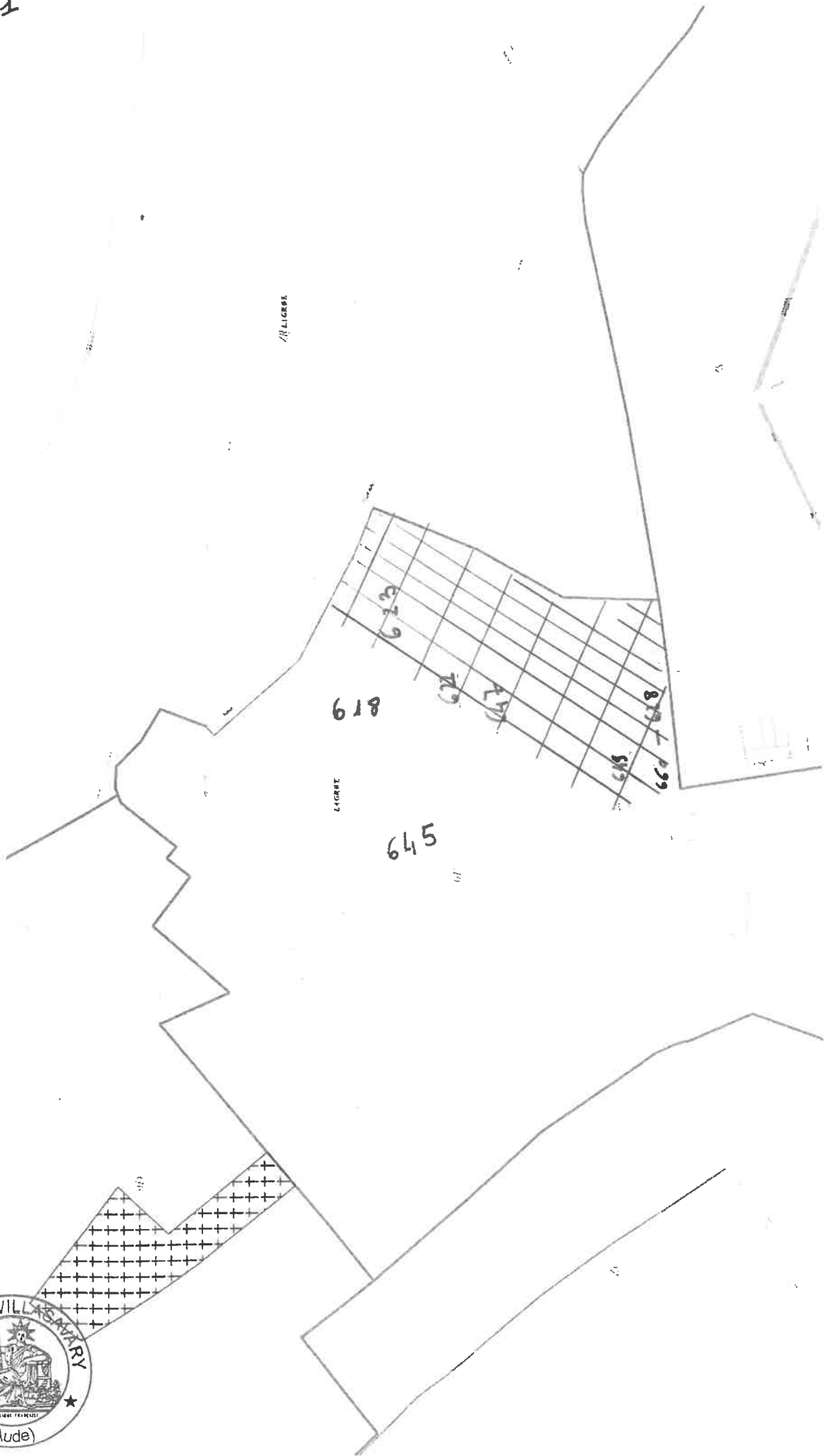
En raison du projet de
modification du PLU de notre commune,
j'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir inclure les parcelles
m'appartenant, cadastrées section
E 618, 645, lieu dit

"la Grève", dans le périmètre des
zones constructibles du nouveau
zonage en cours

Veuillez agréer, Monsieur le
Maire, l'expression de mes salutations
distinguées







BONHOURE Philype

Le 19 de au 2017

MARRE Lyche

1 Rue Truvalle

115 VILLASAVARY

Monsieur le Maire et son

Conseil Municipal

Commune de Villavary

Objet - Révision du PV

Parcelles de P'Horte 757 à 760

Annulée

Voir p 17

Monsieur le Maire,

Nous aurons en prévision un projet de construction a usage d'habitation pour résidera principale sur une parcelle de terrain située a P'Horte.

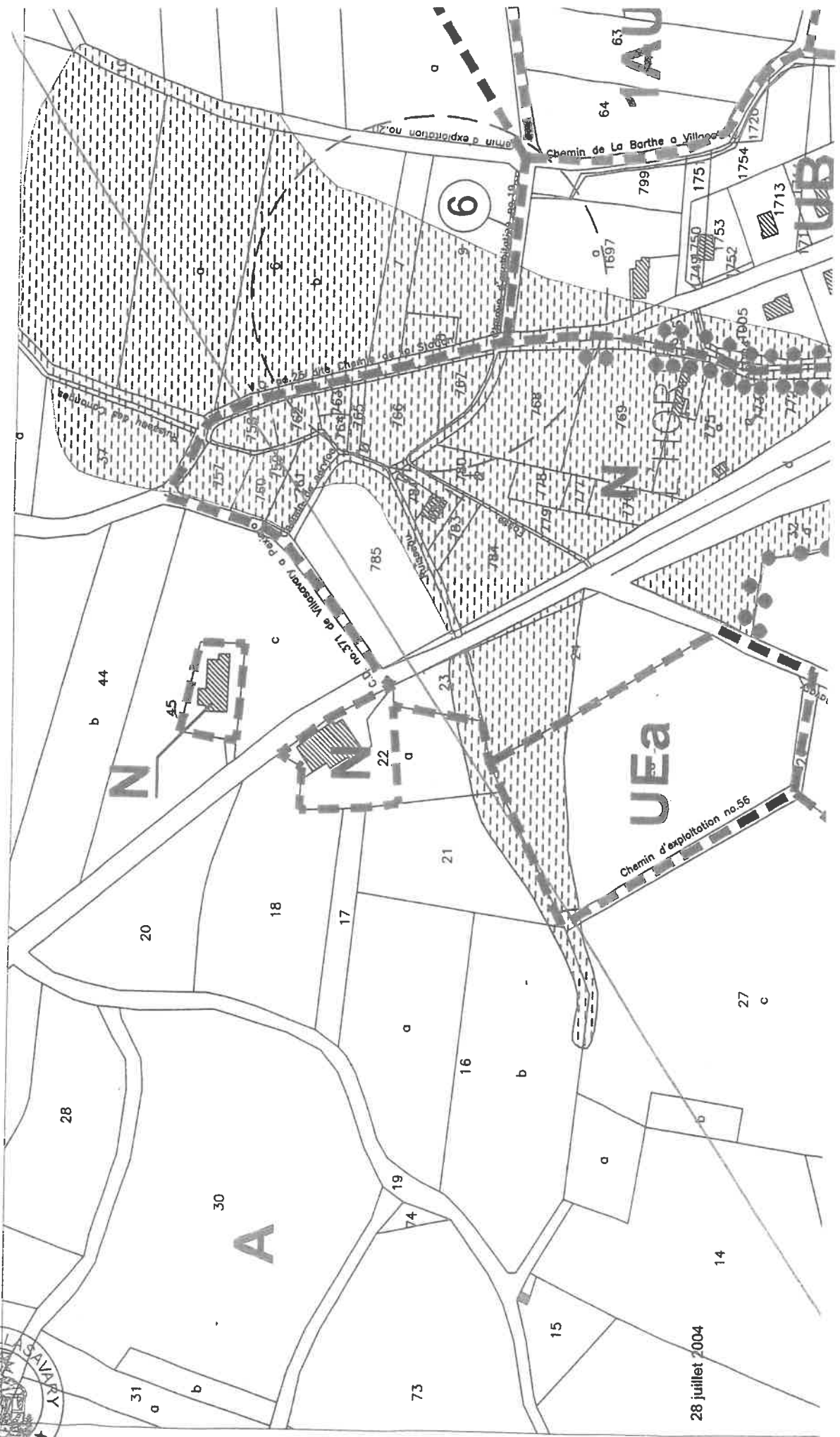
Nous avons déjà engagé ce sujet avec vous lors de la réhabilitation de la station d'épuration et du périmètre qui était lié.

Les parcelles concernées sont actuellement classées en zone emmédelle. Nous souhaitons que la révision de PV nous autorise a construire au minimum sur l'une des parcelles et que le nouveau garage intègre des circulations (rue sanitaire, construit en étage, etc...)

Profondement attachés a la vie de ce village, nous souhaiterions que notre demande soit prise en considération et qu'une suite favorable soit réservée a notre requête.

Avec tous nos remerciements de bien vouloir examiner cette révision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

 Philype Bonhoure



28 juillet 2004

HENRI GELI
—
LA VIGUIERE
11150 VILLASAVARY



Le 10 Janvier 2018.

A : Monsieur le Maire de VILLASAVARY.

Objet : Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cher Monsieur ;

Je souhaite formuler auprès de vous une demande de modification du PLU actuel concernant deux projets que j'ai l'intention de réaliser à moyen ou long terme, sur ma propriété de La Viguière.

A savoir :

1. L'objectif est de permettre une habitation indépendante dans la maison de la Viguière, pour deux familles (parents vieillissants). Sur les parcelles n°73 (0ha15 20) et n°72 (0ha 19 45). Création d'un chemin d'accès depuis la route (en utilisant un accès existant par le champ mitoyen parcelle n°72), puis un petit bâtiment (Parcelle n°73), en rez-de-chaussée uniquement, comportant un garage pour une à deux voitures et un atelier et remise pour le matériel de jardinage. Surface au sol : 60 à 80m² environ. Tous les raccordements (eau, électricité, téléphone, eaux usées...) étant assurés par le réseau existant pour la maison d'habitation.
2. L'objectif est de permettre un développement de l'exploitation agricole tourné vers la vente directe des produits agricoles (y compris si cela devait nécessiter une transformation ou une quelconque activité à caractère industriel ou commercial). Sur la parcelle n° B 932 (0ha99 30) possibilité de créer une installation de type bâtiment agricole, industriel ou commercial correspondant au projet. Une limite de surface bâtie de 300 à 600m² pourrait être envisagée. Cette parcelle n'est desservie actuellement par aucun raccordement aux divers réseaux (sauf au réseau BRL d'irrigation) mais la proximité de la D623 laisse penser que cela ne serait pas une difficulté insurmontable de les réaliser le moment venu.

NB : Aucun des deux projet ne comporte de partie destinée à une habitation.

Vous jugerez de la classification au PLU, la mieux adaptée à la quelle chacun de ces deux projets est en mesure de prétendre.

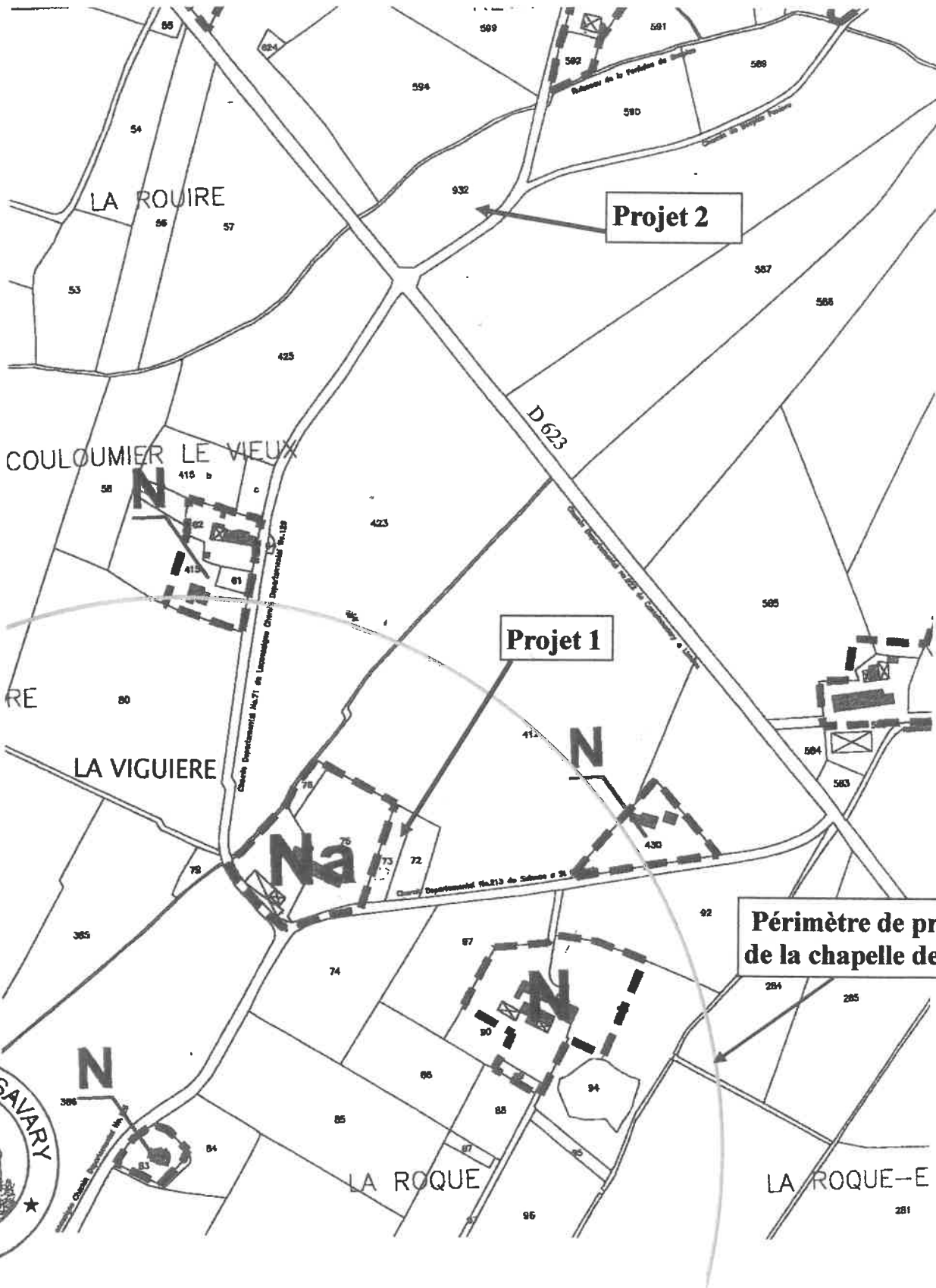
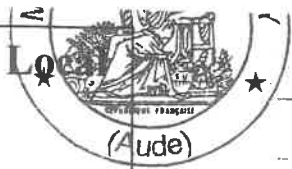
Je vous remercie de l'attention que vous portez, déjà depuis longtemps, aux demandes de chacun des Villasavariens, comme de celle-ci et de votre diligence habituelle.

Acceptez cher Monsieur, l'expression de mon meilleur sentiment.

Henri GELI.

HENRI GELI
LA VIGUIERE
11150 VILLASAVARY

**Demande de modification du Plan Local
d'Urbanisme.**
Le 10 Janvier 2018.



Bonjour Philippe, Marie Lydie
1 Rue Tivoli

Le 5/04/2018

MRS VILLASOVARA

Demande du 12 dca 017 annulé car nous ne
sommes plus propriétaires

~~Off Bourse~~

Laurent TARDIEU

le 15/02/2019

"Le Bordenave de Xaintroulles"
322701 AUBIET.

10/02/2019
10/02/2019
10/02/2019

Demande de changement d'affectation du site ba
"de villebaudou" propriété de la famille TARDIEU.

Objetif: avoir la possibilité de changer d'affectat
de la maison d'habitation afin de permettre
mettre en place de d'habitat résidentiel.

Avoir l'occasion de réhabiliter l'ensemble habi
cadastre section 21 n° 9-77-76 actuellement
maison d'habitation et dépendances en habitat
résidentiel.

Le solde des bâtiments restera à vocation agricole
et rattachés aux 8^{ls} de zone entourant l'ens
bâti.

Demande annexe: Avoir la possibilité de constr
une maison sur la parcelle cadastrée 21 80 act
ment en jachère et dont la valorisation agricole est
limitée.



HENRI GELI

**LA VIGUIERE
3450 ROUTE DE LACASSAIGNE
11150 VILLASAVARY**

17 MARS 2022

Le 15 Mars 2022

A Monsieur le Maire de Villasavary.
Objet : Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cher Monsieur ;

En date du 10 janvier 2018 j'avais déposé une demande d'élargissement du Plan Local d'Urbanisme concernant deux projets :

1. **Sur les parcelles A72 et A73**, projet de création d'un petit bâtiment utilitaire.
2. **Sur la parcelle B932**; Projet futur à confirmer d'un bâtiment en vue d'une activité de transformation et/ou vente directe de production agricole.

Je travaille depuis quelques mois avec vos services en vue de l'obtention des diverses autorisations nécessaires à la bonne réalisation de mon premier projet et je pense que cette action permettra de satisfaire pleinement ma première demande.

En ce qui concerne le second projet, je comprends que la suppression annoncée du dispositif PLU permettra d'effectuer, cas par cas, toute demande d'autorisation de construire sur présentation d'un projet économique, industriel, agricole ou commercial auprès d'une commission ad hoc.

Ainsi je vous libère d'avoir à répondre de quelque façon que ce soit, aux demandes que j'avais formulées en 2018.

Je vous remercie de l'attention que vous portez aux nombreuses demandes de vos administrés dont les miennes ne sont pas les moins importantes et je vous prie d'accepter, avec toute ma gratitude, l'expression de mon meilleur sentiment.

Henri GELI.





29 MARS 2022

Carcassonne, le 18 janvier de 2022

Monsieur le maire de Villasavary

Suite à notre entretien le dernier 8 de décembre avec la personne en charge du plan d'urbanisme de la commune, je vous présente cette lettre pour que vous preniez en considération ma demande de constructibilité du lot 785 le Vassal dans le nouveau PU.

Comme vous savez bien, avec ma femme et mes trois enfants on a choisi la commune de Villasavary pour installer notre résidence principale, à Couloumies le vieux, mais aussi pour développer nos projets d'entreprise.

Dans ce cadre, comme je vous avait expliqué, on priorise dans un premier temps et principalement le développement viticole.

On a acheté plusieurs terrains à vocation agricole dans le Vassal et As Peyrous, et de négociations sont en cours pour l'acquisition d'autres toujours dans la commune.

La vigne a disparue de Villasavary après nombreuses années, mais notre ambitieux objectif est de remettre notre commune de nouveau dans cette carte de communes viticoles de l'aire géographique de Malepère, d'où maintenant n'est absent.

C'est un projet qui part de zéro, avec en plus du coût des terres, un investissement d'environ 12000 euros par hectare pour la plantation et tout ça sans compter les 5 ans **d'attente avant la première production !!!!**

Pour « pouvoir tenir » économiquement cette période avant les premières bouteilles, on a exploré avec ma femme d'autres possibles voies de revenus.

On est très attirés pour pouvoir créer un petit projet immobilier-touristique sur le terrain 785 le Vassal, qui pour sa situation juste à l'entrée du village et entre deux routes, est moins attractif pour la plantation de vigne, mais un petit bijou pour implanter notre idée.

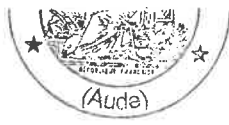
Pour arriver à le faire possible, on souhaiterait que vous incluiez ce terrain en zone constructible dans le PU en cours.

Cordialement

Mr et Mme Villar
Couloumies le Vieux
11150 Villasavary



Madame Arlette STIENNE
79 rue du Barry
11150 VILLASAVARY



Villasavary le 7 juillet 2023

Suite à la réunion d'information du 06/07/2023 relative à la révision du PLU, je souhaite vous faire part de mes observations concernant le "projet" de disparition de la "dent creuse" à l'intérieur de la partie agglomérée du village.

Ma propriété est constituée actuellement des parcelles section D n° 377-379-1968-1969 (PJS n°1).

Il s'avère que la propriété d'origine acquise en septembre 2001 aux conjoints Baychère était constituée de quatre parcelles n° 377-378-379 et 380 pour une surface approximative de 3735 m² (PJS n°2).

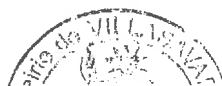
Le plan cadastral actuel, qui n'est pas mis à jour au vu de la pièce n°1, présente une inversion entre les parcelles 377 et 378 [Plan d'alignement - PJS n°3]. Je suppose que c'est une erreur émise par les auteurs du projet du permis de construire de 1972 (PJS n°1).

En ce qui concerne la "dent creuse" qui est actuellement plantée d'arbres fruitiers et d'autres essences, je ne désire en aucune façon que cette partie de ma propriété passe en zone naturelle, car cela serait mon désavantage.

De plus, je tiens à vous signaler que je n'envisage absolument pas de vendre une partie de ma propriété pour la construction de logements.

Je vous demande donc expressément, pour permettre de maintenir ma propriété en l'état, de supprimer cette zone figurée en hachuré orage sur le plan du projet de PLU en cours de révision.

Arlette Stienne



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

1P J n° 11

Commune : VILLASAVARY

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine : DA n° 620 X
Vérifié et numéroté Carcassonne, le : 26.07.2012

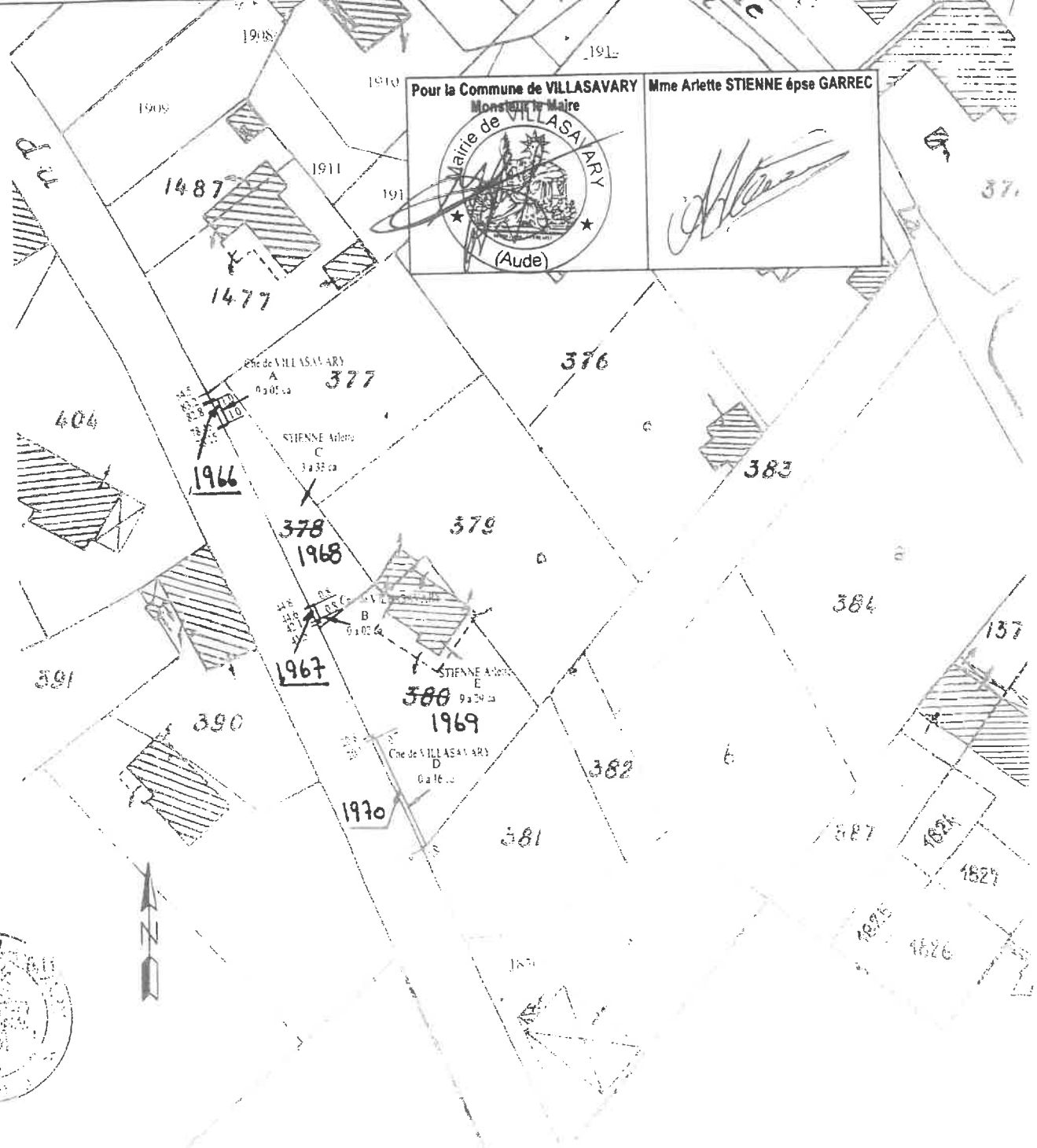
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
~~A - D'après les indications qui ont été fournies au bureau ;~~
B - En conformité d'un piquetage : 30/05/2012 effectué sur le terrain ;
~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont les copies sont déposées au bureau ;~~
le 03/07/12 par M. Cabinet LEFEVRE géomètre à CARCASSONNE
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A CARCASSONNE , le 03/07/12

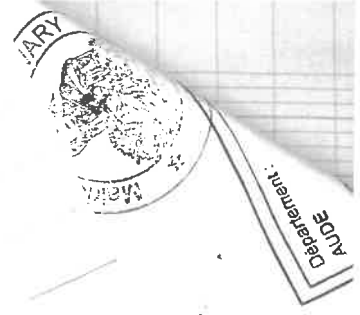
Section : D
Qualité du plan : 2
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 1000
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
M. Cabinet LEFEVRE
à : CARCASSONNE
Date : 03/07/12
Signature

(1) Rayer les mentions qui ne s'appliquent pas. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée : géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

5774-1/2





(Aide)

41,50 env.

378

379

377

10 m

11,35

21 m environ

9,50

380

57,50 environ.

Passer approximativement

86 m environ

R.N.



Surface approximative
du terrain. 3735 m.

PLAN DE MASSE
1/5000
PC du Sjuillet 1972 - 395200

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CARCASSONNE

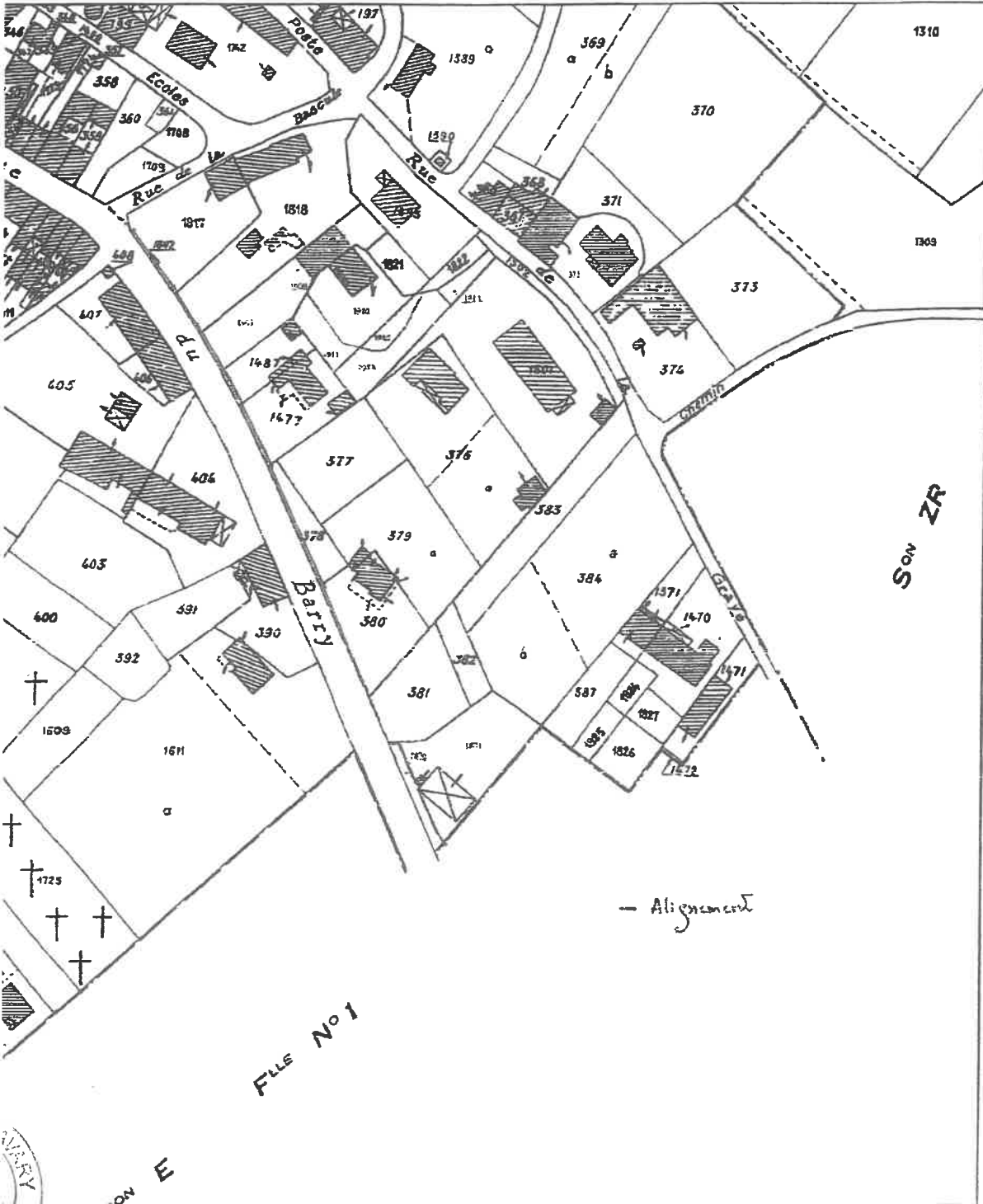
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1/1250
1/2000

3/08/2011
Paris)

du budget, des comptes
tion publique et de la



Pour Monsieur Danyou
de la part de
Françoise LAVALL
le fondue de la made



Villersavoy



SCI Villebaudou
Villebaudou
1150 Villasavary

Jacques DANJOU
Maire de Villasavary

le 28 juillet 2023, Villebaudou 11150 Villasavary

Objet : Changement de destination du hangar agricole de Villebaudou

Nous aimerions avoir la possibilité de faire cohabiter dans ce hangar un lieu de transformation agricole, un atelier d'artiste et un cabinet de bien être.

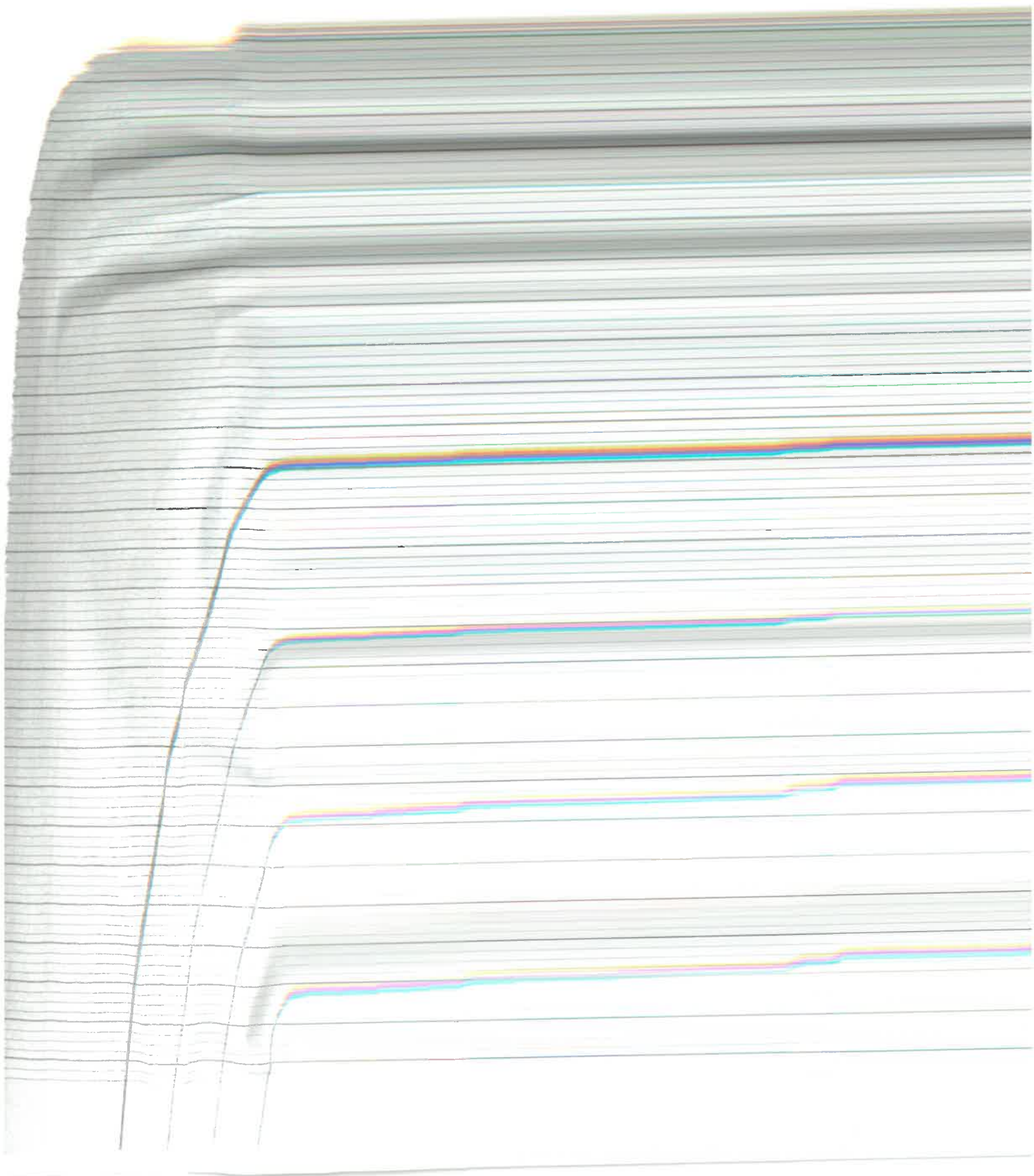
Nous sollicitons par conséquent votre autorisation concernant ce changement de destination afin de pouvoir exercer ces diverses activités professionnelles.

Cette demande concerne le lot 4 et lot 5 sur le plan cadastral.



Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

SCI Villebaudou





RADO Clément
3 Rue Yvan Lacassagne,
Résidence Aria, Bâtiment E, App 34
3300 Toulouse
: 06.07.04.33.48
il : clement.rado@gmail.com

Au Villasavary, le lundi 7 août 2023

Monsieur le Maire,

Jusqu'ici, je suis actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 1742 lieu-dit « Le Village » située dans le haut du village. Les bâtiments de cette parcelle sont à ce jour considérés comme des bâtiments agricoles. Cependant, je souhaite en faire ma résidence principale.

À l'occasion de la révision du PLU de la commune de Villasavary, je vous remercie de bien vouloir étudier la destination de cette parcelle afin que je puisse y réaliser le projet d'y construire ma maison d'habitation.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire mes salutations distinguées.

RADO Clément

Sylvain ROYER
8, rue de la Grève
11150 VILLASAVARY

Villasavary, le 21 Août 2023

Monsieur Le Maire,

Après avoir fait l'acquisition de la maison située 8, rue de la Grève, je prends connaissance du PLU avec stupéfaction et colère.

Je constate en effet que la parcelle 0383, adjointe à ma maison, a fait l'objet d'une requalification en zone AU, alors que selon l'ancien propriétaire, le terrain n'était ni en vente ni en potentiel de construction. Ne m'étant pas jointe ici pour servir une "déclaration", je m'oppose formellement à ce projet, ainsi qu'à toute autre entreprise du genre.

Une association de riverains visant à protéger notre mode de vie verra le jour prochainement, ce PLU semble déraisonnable à bien des égards.

Par ailleurs, je souhaite modifier la destination de la dépendance de la maison afin de la considérer comme un "stock" et non un "garage".

Je vous prie, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération respectueuse.



OURNAC Benoit

La Vescane

111 SO Villavauzy

Villavauzy, le 22 août 2023

Monsieur le maire,

Après avoir pris connaissance de la révision du PLU je souhaitais vous faire part d'observations concernant celui-ci,

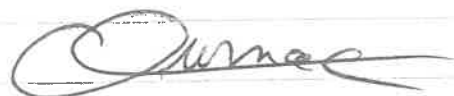
Tout d'abord concernant ma résidence principale, cadastrée section ZR n° 10 - 11 - 9 - 8, au lieu dit "La Vescane" qui se trouve actuellement en zone agricole, et dont je souhaiterais que ces parcelles soient constructibles en vue de projet d'habitat.

Ensuite, je possède également des parcelles adjacentes à la zone à urbaniser, figurant au cadastre sous les numéros ZR 32 et 39, au lieu dit "Le Grave".

Egalement, de l'autre côté du village, situé à côté de la zone à urbaniser, les parcelles ZW 39 pourrait faire partie de la zone urbaine de Villavauzy.

Dans l'espoir que cette lettre et ses demandes soient prises en compte dans la prochaine Révision de ce PLU.

OURNAC Benoit



OURNAC Francis
700 Le Moulin, Route de Bram
11150 Villasavary.

Villasavary, Ce 22 ac

Monsieur le Maire,

En tant que propriétaire des ~~deux~~ parcelles cadastrées D 47, et D 1739, situées non loin du moulin ce qui a été classé en "cône point de vue", dans laquelle mes enfants exercent une activité agricole je souhaite qu'il puisse être construit sur ces parcelles des bâtiments agricoles en vue du stockage de matériel, nécessaire à l'activité agricole.

De plus, proche d'une zone à urbaniser, j'ai également une parcelle figurant au cadastre sous le n° ZW 50, que je souhaiterais avoir en zone urb.

Dans l'espoir que cette lettre et ses demandes soient prises en compte dans la prochaine révision du

OURNAC Francis



Kevin et Karen WILLIAMS

26 rue de la Grave

11150 Villasavary

Le 24/08/2023.

Monsieur le Maire

En date du 04 août 2023 nous avons découvert par SMS envoyé par nos amis le projet de révision du PLU.

Nous étions en vacance et donc nous n'avons pas pu passer à la mairie avant le 16 août. C'était une grande surprise de découvrir le projet de création d'un lotissement dénommé « route de Limoux secteur nord » sur les parcelles cadastre E618 et E645

La surprise à été total car ce projet qui date de au moins décembre 2021 n'a jamais été rendu public, ni sur le site Web de la mairie ni dans les informations distribués dans la commune. C'est donc par chance que nous avons découvert ce projet lors de cette phase d'enquête public. Nous avons du mal à comprendre comment vous pouvez appeler la phase actuelle « enquête public » quand vous avez exposé ce projet au moins d'août en pleine période des vacances, sachant qu'une bonne partie de la population sera absent. Vous vous êtes également assuré que la consultation est restreinte car le PLU est consultable que pendant l'ouverture du secrétariat de la Maire et donc pendant les heures de travail.

Nous sommes fortement opposés à ce projet car il va fondamentalement changer notre cadre de vie et pour les motifs suivants,

- Les travaux nécessaires à la création du lotissement (route, viabilisation eau elec telecom etc) et l'éventuelle construction des maisons va générer les pollutions de poussière et sonore pendant des années à venir.
- L'implantation d'un potentiel de 45 maisons va forcément générer des nuisances sonores et une pollution permanente car une moyenne de 2 véhicules par maison fait 90 voitures par jour qui vont se déplacer sans compter le bruit lié aux animaux domestiques et des enfants.



- Quand nous avons acheté cette maison nous avons de
des projets de construction dans la pro da maison. Le N
négative et donc nous avons acheté no pour ces atou
ouvert tout autour, le paix, le calme et sauvage visibl
avons beaucoup investi dans la maison ter pleinement
lotissement va sérieusement dégrader he autour de la
notre maison et donc un bon partie de tissement sera
- L'accès à ce lotissement doit « utiliser L'ant ». Nous av
est sur deux parcelles cadastre privée. N-WNs savoir quanc
les propriétaires et par quel moyen comp vous procureur
la création de cet accès

Nous trouvons la création de ce lotissement nt démesuré p
infrastructures existants du village sur tout quand e nombreux lo
du village et des places encore disponibles sur les ts existants. C
vider le centre du village et à mettre tout en péri

Lors de notre consultation du PLU le 16 août ns pas eu l'im
entendu. Nous avons donc organisé un réunion avew ns afin partag
projet. Il se trouve que personne n'était au couran jet et donc nou
d'un association afin que nos argument soient réel tendu.

Cordialement,

Kevin Williams

KAREN WILLIAMS - K. Williams




- Quand nous avons acheté cette maison en 2015 nous avons demandé au Maire si il y avait des projets de construction dans la proximité de la maison. Le Maire nous a répondu dans la négative et donc nous avons acheté notre maison pour ces atouts principaux , donc la vue ouvert tout autour, le paix, le calme et pour la vie sauvage visible de notre terrasse. Nous avons beaucoup investi dans la maison pour profiter pleinement des ces atouts. Ce lotissement va sérieusement dégrader toute la zone autour de la maison et va dévaloriser notre maison et donc un bon partie de notre investissement sera perdu.
- L'accès à ce lotissement doit « utiliser L'accès existant ». Nous avons constaté que ce accès est sur deux parcelles cadastre privée. Nous voulons savoir quand comptez vous contacter les propriétaires et par quel moyen comptez vous vous procureur le terrain nécessaire pour la création de cet accès

Nous trouvons la création de ce lotissement totalement démesuré par rapport aux infrastructures existants du village sur tout quand il existe de nombreux logements vacants au cœur du village et des places encore disponibles sur les lotissements existants. Ce projet va contribuer a vider le centre du village et à mettre tout en périphérique.

Lors de notre consultation du PLU le 16 août nous n'avons pas eu l'impression d'avoir été entendu. Nous avons donc organisé un réunion avec nos voisins afin partager nous sentiments sur ce projet. Il se trouve que personne n'était au courant de ce projet et donc nous envisageons la création d'un association afin que nos argument soient réellement entendu.

Cordialement,

Kevin Williams 
KAREN WILLIAMS - K.A. Williams

Le 28 août 2023

Agnès et Jean-Baptiste NIVAULT
20 rue de la Grave
11150 VILLASAVARY

A Monsieur le Maire
Et aux membres du Conseil Municipal de Villasavary
Mairie de Villasavary



Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Résidant à Villasavary depuis 7 ans, nous souhaitons émettre les plus vives réserves concernant le projet de modification du PLU de notre commune.

En effet, le projet de construction sur la parcelle rue de la Grave n'est pas réaliste au vu de l'étroitesse du rétrécissement de la rue de la Grave juste en amont de cette parcelle, rue qui serait le seul débouché pour la dizaine de maisons envisagée. Il est déjà actuellement difficile que deux véhicules se croisent à ce niveau. De plus, au niveau du cabinet médical il est à nouveau très délicat de s'engager dans la rue de la Grave si un véhicule tente d'en sortir en même temps ; l'une des deux voitures doit laisser passer l'autre. Ajouter au minimum la circulation d'une vingtaine de véhicules dans cette rue n'est pas raisonnable sans travaux d'élargissement indispensables.

Le projet de construction sur la grande parcelle route de Limoux n'est pas non plus réaliste en l'état. En effet, quid de l'accès à la rue du Barry, qui correspond actuellement à deux propriétés privées, dont la nôtre, et comment comptez-vous gérer la centaine de voitures correspondant aux nouveaux arrivants, qui passeront nécessairement par la rue du Barry, laquelle est déjà actuellement saturée et régulièrement bloquée par des camions et campings-cars qui ne peuvent s'y croiser. De nombreux rétroviseurs y sont régulièrement arrachés. Au lieu de régler ce problème actuel, votre projet prévoit nécessairement son aggravation sans envisager de solutions.

De plus, les habitants de ce nouveau lotissement mettront probablement leurs enfants à l'école primaire du village, ce qui posera le problème du stationnement de véhicules supplémentaires aux abords de l'école, qui sont déjà totalement saturés aux heures d'entrée et de sortie scolaire. Les habitations seront en effet trop éloignées pour que les nouveaux venus puissent se rendre à pied à l'école avec des enfants en bas âge.

Dans le projet de PLU actuellement consultable à la mairie, la vacance des logements est importante à Villasavary. Il ne semble pas que vous teniez compte de cette donnée. Or le village aurait intérêt à favoriser la reprise de logements déjà existants, en redynamisant le centre historique. Les ruelles ont été très bien mises en valeur, il est dommage de ne pas continuer dans ce sens.

Enfin, Villasavary est actuellement un village, avec une vie de village : bar associatif, repas entre voisins, vide-greniers organisés par certaines rues, etc. Cette vie de village ne sera pas compatible avec l'augmentation de 25 à 30 % de la population en 10 ans, telle que le projette cette modification du PLU. En effet, Villasavary compte actuellement environ 1200 habitants, et l'ensemble des nouveaux lotissements correspondrait à l'arrivée d'au moins 300 habitants supplémentaires, dans un premier temps. Ce qui correspond à une perte sérieuse de qualité de vie pour les habitants actuels, et transformera Villasavary en ville-dortoir sans âme. Ceci ne correspond pas du tout à votre programme des dernières élections municipales, ce n'est pas pour une telle évolution que nous avons voté.

Pour conclure, nous nous demandons vraiment quelles retombées positives le village et ses habitants retireraient de cette densification considérable, en périphérie, dans un laps de temps très court, de notre commune. En effet, seules des retombées concrètes et chiffrées permettraient d'envisager les investissements, en terme de voirie notamment, indispensables à ce projet excessif.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'F' or similar character.A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or similar character.

Bottelin Patrick et Gonet Bernadette
89b rue du Bari
11150 Villasavary

le 29 août 2023

Monsieur le Maire

Nous avons appris pendant cet été qu'un projet de construction de lotissement à proximité directe de notre logement avait été mis en place, et ce sans la consultation ni même l'information des personnes concernées.

Nous souhaitons par la présente exprimer notre désaccord avec cette décision puisqu'il n'a pas été possible de s'y opposer en amont quand ce projet était juste au stade de la réflexion.

La surprise et le questionnement sont total puisqu'il n'a semble t'il jamais été question de l'avancement de ce projet ni sur les communications habituelles de la mairie (site web et information générale) ni même dans les comptes rendu des conseils municipaux qui par ailleurs semblent inexistant depuis près d'un an maintenant.

Ce PLU bien que consultable ne semble donner la place à aucun avis des habitants ou même de simple commentaire. Nous estimons que l'avis des gens qui vont avoir à souffrir à la fois les travaux et le changement radical de cadre de vie aurait dû être prioritaire dans le processus de mise en place de ce PLU.

Nous habitons depuis plusieurs années dans ce village, nous participons à sa vie locale et à la vie associative depuis notre installation. Ce projet, et ce qui apparaît comme sa dissimulation, est vécu comme une trahison.

Est ce donc comme cela que vous traitez vos administrés, en leur imposant plusieurs années infernales alors que nous nous sommes installés ici pour profiter de la vie simple et calme d'un petit village.

Nous nous questionnons sur la pertinence de la construction de tant de nouveaux logements quand des logements récents ainsi que des maisons dans le centre du village sont toujours vacants. La dégradation de l'image du village à son entrée sud, l'augmentation de la tension parmi vos administrés et le flux potentiellement incontrôlable de nouveaux habitants en vaut-il la chandelle.

La constitution d'un collectif d'habitants, la mise en place d'une pétition, la création d'une association sont en marche pour mettre un terme à ce projet, nous serons de chaque procédure pour arrêter ce projet qui sera, nous semble t'il inutile pour le village et destructeur pour ses habitants.

Bien cordialement



Muriel PAROUTI
11 rue de la Grave
11 150 VILLASAVARY

Le 31 août 2023

Monsieur le maire,

En date du 22 août 2023 j'ai découvert en mairie le projet de révision du PLU.

Ce dernier m'a fortement surprise pour les raisons suivantes :

- En 2017 je vous ai fait part de ma demande en cas de révision du PLU de passer en zone constructible ma parcelle N°77 de 6000 m² pour un projet raisonné de construction de 4 maisons aux normes BBC respectueuses de l'environnement, faiblement énergivores et destinées à des jeunes couples avec enfants en bas âges. Ce projet permettait aussi de sauvegarder un paysage de campagne et de limiter les nuisances liées aux véhicules, bruits, animaux domestiques... Vous saviez depuis 2008 que j'avais des projets sur ce terrain puisque nous en avons parlé ensemble à plusieurs reprises.
Je constate ce jour que non seulement ma demande concernant le changement de statut de ma parcelle n'a pas été entendu mais que la parcelle d'en face N°618 passe en zone constructible alors que moins de 2 mètres séparent les deux parcelles.
Je comprends que l'aménagement d'une voirie représente un coût supplémentaire ce qui peut freiner un projet sur notre parcelle, cependant nous aurions pu discuter des modalités.
Sachant que nous sommes villsavariens depuis 20 ans, nous avons l'impressions de ne pas être pris en compte.
- Le projet à l'article 3.1.5 « Route de Limoux secteur nord » me semble totalement inacceptable car il va changer fondamentalement notre cadre de vie :
 - Les 34 à 45 logements prévus sur cette parcelle, soit une moyenne de 500 m² par parcelle vont transformer un paysage de campagne sur terre agricole en un paysage sur lotissement avec des maisons les unes sur les autres. Quand j'ai acheté la maison, ce qui nous avait séduits avec mon défunt mari c'était la tranquillité et la vue.
 - Les 45 logements vont générer un flux minimum de 90 véhicules par jour (moyenne de 2 véhicules par foyer) engendrant du bruit et vraisemblablement du trafic dans la rue de la grave. Bien que ce dernier ne soit pas aménagé pour un accès par voiture, celui piétonnier qui est prévu pour rejoindre le projet entraînera certainement un trafic de motos ou scooter compte tenu de la cible des futurs occupants visés, des familles avec enfants.
 - Aux nuisances liées aux véhicules vont se rajouter des nuisances sonores liées aux animaux domestiques et à l'arrivée d'au minimum 150 nouveaux habitants sur une très faible surface.
 - J'estime subir un double préjudice financier car l'altération de la vue et le rajout des nuisances de voisinage vont déprécier le montant de ma maison et ma parcelle N°77 reste inexploitable.
- Je comprends la nécessité de faire venir de nouvelles familles pour préserver la vie du village et les nombreuses infrastructures que vous avez contribué à mettre en place (maison médicale, poste, épicerie, pharmacie...). Mais l'ampleur du projet me semble démesurée (45 logements)



et le projet trop concentré sur de faibles surfaces (500 m²) alors qu'il subsiste de nombreux logements vacants au cœur du village. Vous dénaturez le paysage et la tranquillité d'une vie à la campagne alors qu'autant de logements pourraient être créés en étant plutôt répartis sur des zones plus vastes.

Pour toutes ces raisons je m'oppose en l'état au projet de révision du PLU sur cette zone. Nous nous sommes réunis avec plusieurs voisins en colère de la rue de la grave pour partager nos points de vue et allons monter une association de riverains propriétaires afin que nos arguments soient réellement pris en compte, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Muriel PAROUTI





Villasavary, le 27 août 2023

M. le Maire
Mairie
42 rue du Barry
11150 VILLASAVARY

Objet : Démarche amiable : demande de modification partielle du projet de PLU
Lettre remise en mains propres contre récépissé

Monsieur le Maire,

Une réunion publique de présentation du nouveau projet de PLU a été organisée le 06 juillet dernier. Lors de cette réunion, vous avez invité vos administrés à venir consulter le projet de PLU en mairie avec la possibilité d'y émettre des observations sur un registre dédié.

Or, nous constatons que la communication de cette information auprès de la population est déficiente. Il n'y a en effet aucune information sur le site internet de la mairie, et la population n'a pas reçu de SMS à ce sujet. Nous ne savons d'ailleurs pas jusqu'à quelle date le projet est consultable en mairie.

Il s'avère que nous avons été profondément surpris de découvrir le projet de création du lotissement « Route de Limoux secteur Nord », qui nous paraît complètement démesuré (2,27 ha) par rapport à la taille de notre commune, ainsi que celui « Bordure de la rue de la Grave » et qui nous causeraient un préjudice direct et certain.

Aussi, nous demandons par la présente le retrait de ces projets de lotissements. Nous souhaiterions vous rencontrer pour en discuter et nous nous tenons à votre disposition pour un entretien. Dans l'attente, sachez que nous allons créer une association de riverains propriétaires afin de faire entendre nos arguments contre ces projets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Les riverains opposés au projet de PLU



WILLIAMS Kevin
WILLIAMS KAREN - K.A. Williams
VIVALT Agnès
ROUSSELET Romari
VAROAS Rosalinde
MICALI Brigitte
APARISI-BRIZ NICOLES
ORBERET
VARGAS Sameth

COMBY Claude *[Signature]*
 GONET Bernadette *[Signature]*
 Bottevin Lucas *[Signature]*
 ROUER Sylvain *[Signature]*
 Michelen Vernusset *[Signature]*
 ROUET Micheline *[Signature]*
 CIARDULLO Pauline *[Signature]*
 Roodiere Sandra *[Signature]*
 Roudière Gilberte *[Signature]*
 x TOUMELLEC Svelyne *[Signature]*
 x DAWSON Mark *[Signature]*
 STIENNE Arlette *[Signature]*

NIVAUT Jean Duplat *[Signature]*
 BOTTEVIN Patrick *[Signature]*
 PAROUTI Muriel *[Signature]*
 PAROUTI ROMAIN *[Signature]*
 NICOLAUD Blerta *[Signature]*
 HOU. Jocelyne *[Signature]*
 NICOLAUD Jean - *[Signature]*
 Reynette *[Signature]*
 André Reynette *[Signature]*
 AS

12 8 SEP. 2023



Barbey Maeva

Nous souhaitons acquiescer la maison 4 rue du moulin à Villarsvarey et engagé des travaux pour la réalisation d'une baie vitrée côté jardin en alu.

023 M^e Yvli Narquie et M^e Narquie-

→ Nous avons assisté à la présentation au mois d'août du PLU, et nous souhaiterions exprimer les réserves suivantes:

→ Nous avons acquis l'ancien Presbytère de Villa dans le but d'y ouvrir des Chambres d'hôte haut de gamme.

Notre terrasse et jardin dominant sur "l'Engabelle", nous souhaite nous conserver la belle vue et ne pas dénaturer le site. C'est pour quoi nous nous opposons vivement à tout projet de construction et de densification de parcelles encore avare de côté de la rue de l'Engabelle. Et surtout aucune construction en hauteur supprimant la vue.

→ Nous avons également trouvé que les 2 lotissements à l'entrée du village paraissent importants en superficie et nombre d'habitats en rapport de la taille du village et de ses infrastructures actuelles.

Bien cordt
M^e Yolande Yvli Narquie Y VM

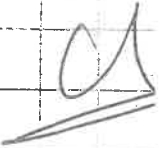
BOURG HENSI-LUC Eureka-Immo - 07.82.04.3246

Je représente M^o BONNEFON Christophe propriétaire de la parcelle cadastrée section ZU n^o 65 Salzet 15a 70ca avec un garage d'environ 160m² bâti dessus la parcelle,

qui m'a mandaté pour la vente de celui-ci, au vu de sa situation actuelle (Nature) et futur (Agricole) nous nous trouvons dans l'impossibilité de réaliser ce projet de vente, après de mise en vente et après 18 visites du site. Nous sommes frustrés à ce classement alors que le prix de vente est bien inférieur au prix acheté par M^o Bonnefon en 2011.

Au vu du projet du nouveau PLU, il nous semblerait possible de classer la parcelle en AUx, puisqu'avant et après la ~~zone~~ périmètre est classé AUx.

Le 25/10/23





À: delphine.sdelaroussiere@gmail.com
Envoyé: mercredi 13 décembre 2023 18:03
De: Mairie villasavary
Objet: Papa Regis Serres
PLU 2024

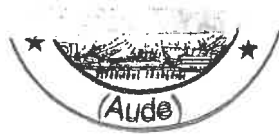
Monsieur Le Maire,
Dans le cadre du nouveau PLU 2024 pourriez-vous vous intégrer le changement de destination d'un hangar agricole
habitation qui permettra en 2025 de loger les salariés agricoles qui vont travailler sur les productions
arboriculture qui nous développons aux Mercieres : le bâtiment est à cheval sur les parcelles B0964 et B 1076.

Pourriez-vous intégrer cette requête dans le nouvel PLU 2024?

En cordialement ,

Delphine Serres .
Envoyé de mon iPhone

M^r Bonnefon Christophe
26, rue du Thym
11800 Barbaira



A l'attention de M^r le Maire
Monsieur Danjou
42, Rue du Barry
11500 Villedassary.

Fait à Barbaira
le 13/12/2023

Monsieur le Maire,

Je vous fais part de ce courrier, en vue d'un nouveau
PLU sur votre commune.

Je vous demande que mon bâtiment à usage hangar
cadastré :
ZU: GS Sabet M.150 Villedassary.

classé à ce jour bâtiment agricole puisse passer vers une
destination bâtiment artisanal.

Merci d'avance de prendre en considération ma demande
Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

M^r. Bonnefon Christophe
~~Bonnefon~~